

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 45 en date du 5 juin 2026
portant adoption de nouveaux tarifs, au mois et au trimestre, pour les
droits de place pour les marchés

Nombre de membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Serge DESBOUDARD, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Mickaël NORE, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE.

Absents / Excusés : Julien CITAIRE

Pouvoirs : Julien CITAIRE à Christine BICHON-MOREL

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUGNOUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2026-02 en date du 26 Janvier 2026, les tarifs suivants ont été adoptés pour les droits de place des commerçants pour les marchés hebdomadaires et hors marchés hebdomadaires :

	Tarifs sans branchement électrique	Tarifs avec branchement électrique
<4 m ²	1,50 €	2,50 €
De 4 m ² à 6 m ²	2 €	3 €
De 6 m ² à 9 m ²	3 €	4 €
De 9 m ² à 12 m ²	4 €	5 €
De 12 m ² à 15 m ²	5 €	6 €

Madame le Maire fait ensuite part au Conseil Municipal de la demande de plusieurs commerçants qui souhaiteraient régler leur droit de place au mois ou au trimestre.

Elle ajoute que cela réduirait également le temps dédié à l'encaissement de ces droits de place par les agents communaux nommés régisseur ou mandataires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} Juillet 2026 :

Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260605-2026-45-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

	Tarifs à la journée		Tarifs au mois		Tarifs au trimestre	
	Tarifs sans branchement électrique	Tarifs avec branchement électrique	Tarifs sans branchement électrique	Tarifs avec branchement électrique	Tarifs sans branchement électrique	Tarifs avec branchement électrique
< 4 m ²	1,50 €	2,50 €	6,00 €	10,00 €	18,00 €	30,00 €
de 4 m ² à 6 m ²	2,00 €	3,00 €	8,00 €	12,00 €	24,00 €	36,00 €
de 6 m ² à 9 m ²	3,00 €	4,00 €	12,00 €	16,00 €	36,00 €	48,00 €
de 9 m ² à 12 m ²	4,00 €	5,00 €	16,00 €	20,00 €	48,00 €	60,00 €
de 12 m ² à 15 m ²	5,00 €	6,00 €	20,00 €	24,00 €	60,00 €	72,00 €
> 15 m ²	10,00 €	11,00 €	40,00 €	44,00 €	120,00 €	132,00 €

Tarifs journaliers multipliés par 4 pour tarifs au mois et tarifs au mois multipliés par 3 pour tarifs au trimestre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- valide la proposition de Madame le Maire et décide l'application des tarifs précités, à compter du 1^{er} Juillet 2026, pour les droits de place des commerçants du marché hebdomadaire ou hors marché,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 5 Juin 2026
Le Maire,
Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260605-2026-45-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026